

payé 08/10/25

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/12/2024 au 31/12/2024

N° 12_1735837320328 BS_LAGARDE_01122024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de payé sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

CLOS D'AUDHUY

Clos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanac

Siret : 804 150 787 00013
APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

MARTINE LAGARDE

NIR : 2 65 10 46 042 617 61

Emploi : Travaux d'hiver de la vigne

Date d'entrée : 22/10/2024

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

Mme MARTINE LAGARDE
34 Avenue du Maréchal Bessières
46220 Prayssac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,00	x	136,00	1632,00
Heures supplémentaires/heures complémentaires 1 à 125,00 %	15,00	x	4,00	60,00
Nombre total d'heures			140,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1692,00	x	10,00	169,20
Rémunération totale brute				1861,20
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1861,20			20,11
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1861,20	x	0,40	7,44
Sécurité Sociale Plafonnée	1861,20	x	6,90	128,42
Complémentaire T1	1861,20			89,16
Formation	1861,20			1,12
CSG non imposable à l'IR	1785,69	x	6,80	121,43
CSG imposable à l'IR	1785,69	x	2,40	42,86
CSG imposable sur autre rémunération	58,95			5,42
CRDS imposable à l'IR	1844,64	x	0,50	9,22
Total des cotisations et contributions obligatoires				425,18
Exonérations et allègements de cotisations				6,79
Montant net social				1442,81
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1442,81				

Montant net imposable : 1440,31

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 55,99

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1440,31 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1442,81

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 3447,68 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 69,99 €

Date de paiement : . . / . . / . .